

COMMUNE de Saint-Quay-Portrieux

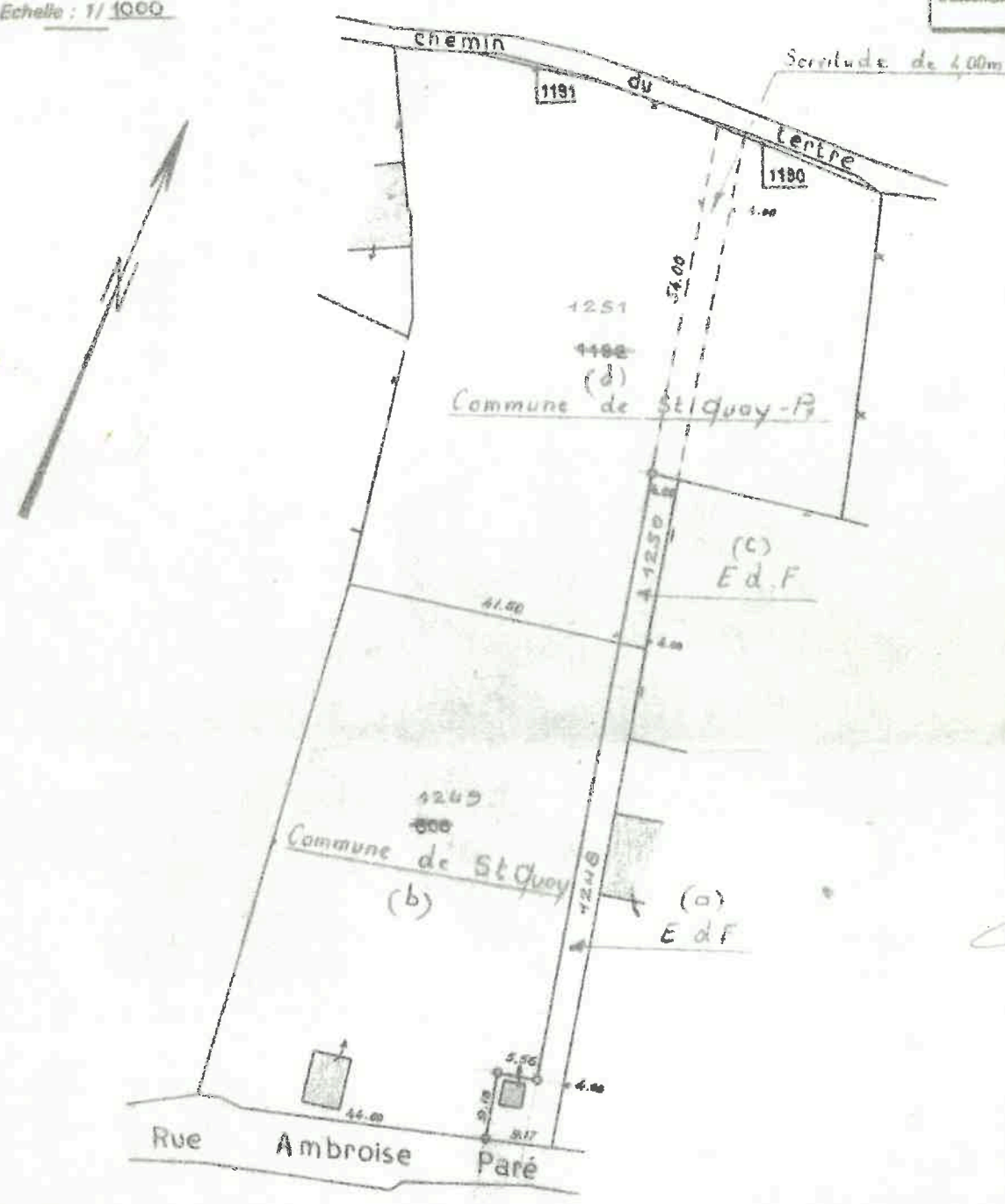
RU C  
Section E  
2 Feuille

Echelle : 1/1000

6482 T

anc. Mod. 30 Car.  
(Sect. 1970)

N° d'ordre du document d'arpentage	1303
Tableau d'assemblage	à modifier (1) sans chang (1)



1303

Certification

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3), a été établi

- d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1);
- en conformité d'un piquetage qu'ils ont effectué sur le terrain (1);
- d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 25 Février 1982 par M. Huc Egois, géomètre à St Quay-P (1).

A St Quay Portrieux le 25 Février 1982



Document d'arpentage dressé par M. Huc Egois  
à G.F.F. St Quay-P (2)  
Date : 18/02/82  
Signature :

Extrait du plan minute établi par le Bureau du Cadastre (1), par le personnel agréé dans les bureaux du Cadastre (1).  
N° d'ordre au registre de constatation des droits : 0 0 4  
Cachet du Service d'origine :  
Service du Cadastre  
1<sup>re</sup> Circonscription  
Rue Félix Le Dantec  
22000 SAINT-BRIEUC  
Tél. 01 96 20

(1) Rayer les mentions inutiles.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert, ingénieur, architecte, géomètre, etc.)  
(3) Préciser les noms et qualités de personnes s'il est différent du propriétaire (co-propriétaires, avoués, représentants qualifiés de l'assemblée autorisée, etc.)

